

NOMENCLATURE : 08-09
VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JANVIER 2022

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE A
RAYONNEMENT COMMUNAL FREDERIC CHOPIN :
SIGNATURES DES CONVENTIONS DE COOPERATION
UTILES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET
D'ETABLISSEMENT ET AU DEVELOPPEMENT
PEDAGOGIQUE, ARTISTIQUE ET CULTUREL DU
CONSERVATOIRE

Rapporteur : Madame Hélène CORRE

Le conservatoire à Rayonnement Communal de la Ville de Lens est un établissement spécialisé d'enseignement artistique ayant pour disciplines la Musique et l'Art Dramatique.

Le conservatoire a pour vocation l'accès à la pratique musicale et théâtrale associé à la diffusion et à la création. A ce titre, il participe à la vie culturelle de la Ville de Lens et concourt au rayonnement de celle-ci à l'échelle intercommunale et plus largement sur le territoire des Hauts de France.

Lieu d'enseignement, d'accompagnement de la pratique amateur et de diffusion, pôle ressource du territoire intercommunal, le conservatoire s'est doté en 2015 d'un projet d'établissement dont les axes prioritaires sont :

- Développer l'offre pédagogique et artistique
- Développer le rayonnement de l'établissement
- Elargir et diversifier les publics

Dans ce cadre, le conservatoire élabore et participe à de nombreux projets visant à faciliter l'accès à l'éducation artistique et culturelle, aux démarches de créations artistiques et au spectacle vivant. Etablissement classé, il a également vocation à rayonner sur le territoire intercommunal, comme à l'échelle départementale ou régionale.

Pour ce faire, le conservatoire collabore chaque année avec différentes structures (établissements d'enseignement artistiques du territoire, salles de spectacle, associations des secteurs culturel ou éducatif, ...) pour l'élaboration, l'organisation, la participation ou l'accueil de diverses manifestations et actions (rencontres pédagogiques, master classe, concerts, formations, ...).

Lors de ces temps forts, le conservatoire est amené à recevoir ponctuellement des élèves et professeurs d'autres collectivités, des artistes et formateurs intervenants. Parallèlement, élèves et agents du conservatoire de Lens peuvent se déplacer et intervenir dans les établissements et salles partenaires.

La programmation de ces évènements est à la fois liée à la programmation annuelle du conservatoire, mais également et fréquemment liée à des opportunités supposant une grande agilité et réactivité de l'établissement.

Afin de permettre au conservatoire de poursuivre les missions prioritaires de son projet d'établissement, notamment par le biais d'une stratégie de projets, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions utiles à la mise en place de :
 - Coopérations pédagogiques, master classe et concerts en collaboration avec des établissements d'enseignement artistique du territoire de la Région
 - Rencontres pédagogiques, de master classe, d'actions culturelles et de concerts menés en partenariat avec des associations des secteurs culturel ou éducatif,
 - Actions de formation en collaboration avec le réseau des conservatoires des Hauts de France et les établissements d'enseignement artistique du territoire
 - Actions s'inscrivant dans le cadre du projet d'établissement et menées en partenariat avec les salles de spectacles de la Région recevant des artistes susceptibles d'intervenir auprès des élèves lors de rencontres et/ou stages de pratique en vue de prestations lors des concerts ou des premières parties par exemple,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet d'établissement du conservatoire à rayonnement communal Frédéric CHOPIN.

La commission services à la population a émis un avis favorable.

Délibération adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Reçu en Sous-Préfecture

le

14 FEV. 2022